AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0694
FR0011950732-FS0374

24 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 avril 2019, la société par actions simplifiée Bertrand Corp[1] (59 rue de Tocqueville, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 avril 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 8 797 500 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ELIOR GROUP, suite à l'exercice de l'option pour le paiement en actions du dividende par certains actionnaires[3].

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 8 797 500 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats à dénouement physique arrivant à échéance entre le 6 mai 2020 et le 14 juin 2022.

[1] Contrôlée par M. Olivier Bertrand.
[2] Sur la base d'un capital composé de 178 319 146 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société ELIOR GROUP en date du 19 avril 2019.